

## LA DIFFUSION DU FILM EUROPÉEN DANS L'UNION EUROPÉENNE ET SUR LE MARCHÉ MONDIAL

Extrait de :

Josef Wutz, avec la contribution de Valentin Pérez,  
« La diffusion du film européen dans l'Union européenne et sur  
le marché mondial », Études & Rapports n° 106, Notre Europe –  
Institut Jacques Delors / UniFrance films / ifa, novembre 2014.

### PRÉFACE

de Costa Gavras



À l'heure où la Commission européenne vient d'annoncer le plan Europe créative, doté de 1,46 milliard d'euros sur 7 ans (2014-2020), et que le principe de la territorialisation des aides est confirmé, le présent rapport, rédigé par Josef Wutz et initié par le think tank européen Notre Europe - Institut Jacques Delors, l'ifa (Institut für Auslandsbeziehungen, Institut allemand pour les relations culturelles étrangères) et UniFrance films (l'organisme chargé de l'exportation des films français à travers le monde), a le mérite - chiffres à l'appui entre 2002 et 2014 - de tirer une sonnette d'alarme sur la diffusion des films européens en Europe et en dehors de l'Europe.

Afin que les pouvoirs publics européens, nationaux et régionaux aient pleinement conscience de cet enjeu décisif pour notre cinématographie européenne, afin également que ce nouveau programme Europe Créative soit pleinement pertinent sur les 7 ans à venir, il nous semble utile, à la lumière de ce rapport qui porte sur une décennie entière, d'attirer l'attention des responsables politiques des pays membres de l'Union européenne et des instances européennes, au moment de leur renouvellement en 2014.

Trois idées, mentionnées dans ce rapport, nous paraissent simples et cruciales pour une meilleure circulation des films européens :

1. *Mieux accompagner les salles européennes.* Si le réseau Europa Cinéma, qui regroupe plus de 2 000 écrans dans 32 pays différents et génère 60 millions de spectateurs par an (soit environ 5 % des entrées globales), est un outil indispensable qui doit encore être renforcé, les soutiens publics visant à accompagner la transition numérique des salles de cinéma varient considérablement d'un pays européen à l'autre. Dans la grande majorité d'entre eux, ce soutien n'a pas permis d'assurer la transition numérique des salles, se traduisant par un nombre important de fermetures de salles, principalement parmi celles

assurant la diversité dans l'exposition des films. La disparition de salles représente une perte culturelle majeure car elle remet profondément en cause la circulation des œuvres européennes ou extra-européennes art-et-essai. Une action forte et rapide en ce sens est indispensable pour poursuivre le maillage du territoire européen en salles, offrant au public des œuvres reflétant la richesse de la production mondiale dans toute sa diversité.

*2. Réinventer une forme de régulation qui corresponde à l'ère économique et technologique que nous vivons.* Les questions de la multiprogrammation d'un même film et de la durée d'exposition des films sont, à cet égard, comme le souligne le rapport, deux sujets majeurs en matière de régulation des conditions de diffusion des films. L'octroi d'aides publiques doit s'accompagner systématiquement d'exigences sur les conditions d'exposition des œuvres, au premier rang desquelles figure la limitation de la multidiffusion et de la multiprogrammation. Devraient aussi être bannies les pratiques consistant à déprogrammer des films sans information et accord du distributeur. Enfin, un renforcement des aides à la distribution des films européens en Europe et en dehors de l'Europe doit être examiné rapidement pour que nos films ne se cantonnent pas à leur propre pays.

*3. Enfin, placer les œuvres européennes au cœur des programmes des chaînes de télévision publiques et stimuler les nouvelles voies de distribution.* À l'heure d'une consommation de plus en plus émiettée et sous forme délinéarisée, l'enjeu de la présence d'œuvres européennes sur les chaînes nationales publiques est ancien, mais devient de plus en plus crucial. Les services publics télévisuels doivent, de ce fait, être les lieux d'éditorialisation d'une certaine offre culturelle, encore davantage que par le passé. Parallèlement, des outils d'accompagnement doivent être développés pour que le cinéma européen ne reste pas au bord du chemin de la vidéo à la demande.

S'il y a de plus en plus de salles de cinéma dans le monde (130 000 écrans fin 2012, et près de 10 écrans qui se construisent chaque jour pour la seule Chine) et s'il y a naturellement mille et une manières aujourd'hui de voir un film (VàD, VàD par abonnement, tv connectée, etc.), ces nouvelles fenêtres ne sont pas aujourd'hui un moyen de renforcer la visibilité de notre cinéma européen : au contraire, seul le cinéma américain des *majors* s'impose sur ces nouveaux écrans. Et faute de régulation (limitant par exemple le nombre d'écrans

maximal pour un même film, gage évident de variété de nationalités et de genres), l'absence de diversité cinématographique devient flagrante dans le monde entier.

Ainsi, de l'Union européenne au Brésil, de la Chine à la Russie, face à ce défi d'uniformisation, seuls des soutiens renforcés, notamment à la distribution, et une régulation assumée permettront l'éclosion réelle de cinématographies nationales solides et renforceront le désir de diversité qu'incarne aujourd'hui le cinéma européen (fiction, documentaire, animation, etc.).

Pour que le combat mené il y a quelques mois en faveur de l'exception culturelle, dans le cadre de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ne devienne pas une vaine intention, donnons-nous, ensemble, les moyens de favoriser avec ambition la circulation de nos films européens pour des publics avides, quoiqu'on en dise, de diversité sur tous les continents.

*Costa Gavras  
Cinéaste, Président de la Cinémathèque française*